

Délibération N° DEL-2022-128

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Damien MONTEIL, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCOUX

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Ressources humaines

26. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Baptiste CONTARIN

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis du comité technique émis lors de sa séance du 14 septembre 2022,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les nécessités de service, les réorganisations, les mouvements de personnel, les mutations, les recrutements et les départs, les reclassements intervenus ou à intervenir à la Direction Enfance Jeunesse,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser :

- La création au 1^{er} janvier 2023

- de quatre emplois d'adjoint d'animation à temps complet et d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (34 heures hebdomadaires),
- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,

- La suppression au 1^{er} janvier 2023

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- de deux emplois d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,

- Madame le Maire à effectuer les déclarations de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,

- Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement et la nomination sur ces postes, et notamment, au cas où un fonctionnaire territorial ne peut être recruté, à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code de la Fonction Publique

- Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le tableau des emplois est modifié comme présenté ci-après :

FILIERE	Date	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	01/01/2023	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	54	54
			Adjoint technique principal de 2ème classe	39	37
Animation	01/01/2023	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	15	14
			Adjoint d'animation	11	16
Sanitaire et sociale	01/01/2023	ATSEM	ATSEM principale 1ère classe	14	12

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20220926-lmc120220000128-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022